TOPO
Journal syndical

Vol. 18 | N° 04 | Le mercredi 20 septembre 2017

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (SEPÎ)

☎ 514-645-4536 | Téléc. 514-645-6951 | www.sepi.qc.ca | www.facebook.com/sepi.syndicat

Pssst ! Petit changement :

Veuillez noter qu'à partir de maintenant, votre **TOPO** arrivera dans vos écoles et dans vos boîtes courriel les mercredis.

INFO | CPEPE / CPEPC : COMMENT BIEN COMMENCER L'ANNÉE

Afin de bien commencer l'année, nous vous rappelons que le comité de participation des enseignant(e)s de votre établissement (CPEPE / CPEPC) doit être saisi de certaines questions sur lesquelles il doit être consulté tôt en début d'année. En effet, ce comité doit être consulté sur des sujets tels que le choix des moments et le projet d'ordre du jour des rencontres collectives, les grilles de suppléance dépannage, le système utilisé pour faire rapport à la direction des retards et absences des élèves, les critères généraux de nomination des enseignant(e)s ressource au secondaire, les besoins en activités, en encadrement, en surveillance et en récupération *(E.L. 5-3.21 D) → soit la tâche au 15 octobre)*, nomination d'un maximum de trois enseignant(e)s qui siégeront au comité EHDAA.

Pour une liste exhaustive des objets de consultation, veuillez consulter, entre autres, les articles 4-2.08 de l'Entente locale pour le secteur jeunes et 11-6.08 / 13-6.08 de l'Entente locale pour les centres.

De plus, les membres du comité peuvent s'entendre par écrit à l'effet que certains de ces objets de consultation deviennent des questions sur lesquelles les recommandations du comité sont obligatoirement entérinées par la direction *(4-2.09 / 11-6.09 / 13-6.09)*.

En terminant, rappelez-vous que les travaux de cet organisme de consultation devraient s'effectuer en privilégiant la recherche d'un consensus *(4-2.01 / 11-6.01 / 13-6.01)*.

■ Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca

Pour plus d'information sur le CPEPE / CPEPC, nous vous invitons à consulter les guides syndicaux disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : www.sepi.qc.ca, onglet du haut *Publications → Guides syndicaux*.

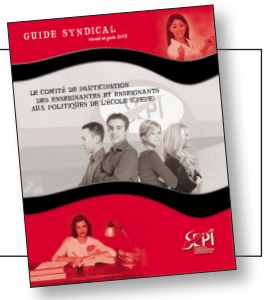

AGENDA

FORMATION
*** INSCRIPTION NÉCESSAIRE ***

>> **Le mardi 3 octobre 2017 de 13 h à 15 h 30 :** formation sur le comité local de perfectionnement (CLP) aux bureaux du SEPÎ

POUR TOUTES ET TOUS

>> **Le jeudi 5 octobre 2017 de 16 h à 18 h :** activité sociale afin de souligner la *Journée mondiale des enseignant(e)s* et la *Semaine pour l'école publique (SPEP)* au Boston Pizza d'Anjou

PERSONNES DÉLÉGUÉES

>> **Le mercredi 11 octobre 2017 de 16 h 15 à 20 h :** conseil des personnes déléguées (CPD) à l'Église Notre-Dame d'Anjou

CONSEIL DES COMMISSAIRES

>> **Le mercredi 4 octobre 2017 :** conseil des commissaires de la CSPÎ

ATTENTION !
La date de la formation ***Délégué(e)s 101*** a dû être modifiée. Elle se tiendra maintenant le mardi 21 novembre de 9 h à 15 h 30. Merci de corriger l'information sur les affiches de vos écoles. Nous sommes désolés des inconvénients reliés à ce changement.

ANNÉE DE TRAVAIL 2017-2018

CALENDRIER DES FORMATIONS

Vous trouverez la description complète des formations sur notre site Web, au **www.sepi.qc.ca**, sous l'onglet *Agenda → Formations*.

FORMATION	DATE	POUR QUI ?
Comité local de perfectionnement (CLP)	mardi 3 octobre 2017 de 13 h à 15 h 30	Représentant(e)s au CLP
CPEPE / CPEPC		
Primaire	mardi 17 octobre 2017 de 9 h à 15 h 30	Tou(te)s les enseignant(e)s. Priorité aux représentant(e)s aux comités
Secondaire	jeudi 19 octobre 2017 de 9 h à 15 h 30	
FGA et FP	jeudi 2 novembre 2017 de 9 h à 15 h 30	
Conditions de travail 101	mercredi 15 novembre 2017 de 16 h à 19 h	Tou(te)s les enseignant(e)s
Délégué(e) 101	**CHANGEMENT DE DATE** mardi 21 novembre 2017 de 9 h à 15 h 30	Personnes déléguées récemment élues
Retraite	jeudi 22 février 2018 de 16 h 30 à 18 h 30	Tou(te)s les enseignant(e)s, mais plus spécifiquement à celles et ceux qui sont entre 5 et 7 ans de leur retraite
Santé et sécurité au travail (SST)	vendredi 16 mars 2018 de 8 h 30 à 11 h 30	Tou(te)s les enseignant(e)s
Conseil d'établissement (CÉ)	Date à venir	Tou(te)s les enseignant(e)s. Priorité aux représentant(e)s du comité

Toutes les formations ont lieu aux bureaux du SEPÎ, mis à part la formation SST qui se tiendra au Club de golf Métropolitain Anjou.

Veuillez noter que le dîner est fourni pour les formations d'une journée.
Pour la formation Conditions de travail 101, *un en-cas sera offert.*

FAITES VITE ! LES PLACES SONT LIMITÉES !

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant ou le faire au moins 10 jours avant la date de la formation en communiquant avec nous par téléphone au 514-645-4536 ou par courriel à l'adresse suivante : courrier@sepi.qc.ca.

Jeudi 5 octobre
Dès 16 h
2 consommations gratuites par personne!

invitation

Au BOSTON PIZZA d'Anjou
(7300, boul. des Roseraies)

Le SEPÎ est heureux de vous inviter à notre première activité sociale de l'année!

Joignez-vous à nous pour célébrer la *Journée mondiale des enseignant(e)s* et la *Semaine pour l'école publique (SPEP)*.

Semaine pour L'ÉCOLE PUBLIQUE & 5 oct. Journée mondiale des enseignants

INFO | CAPSULE D'INFORMATION SUR LA SST

Santé et sécurité du travail (SST)

Une capsule d'information sur la santé et sécurité du travail (SST) pour les enseignant(e)s et les autres acteurs de l'enseignement en formation professionnelle ou technique a été réalisée par la CNESST à l'initiative du Comité national pour la formation à la prévention des risques professionnels. Cette capsule vous outillera pour développer le réflexe de la prévention chez les étudiants, les travailleurs de demain. Découvrez la capsule d'information à l'adresse suivante : www.cnesst.gouv.qc.ca/jeunesse/Pages/capsule-d-information-sur-la-sst-en-etablissement-d-enseignement.aspx

© CNESST

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

INFO | SÉMINAIRE DE PLANIFICATION DE LA RETRAITE 2017-2018

L'ASSOCIATION DE PERSONNES RETRAITÉES DE LA FAE
APR FAE

Comme à chaque année depuis sa fondation, l'**APR FAE** (Association des personnes retraitées de la FAE) offre aux membres prochainement retraité(e)s du SEPÎ et à leurs conjoint(e)s une formation étalée sur deux jours, soit le **vendredi 1er décembre** (de 18 h à 21 h) où l'on traitera de gestion financière et de comment vivre sa retraite, et le **samedi 2 décembre** (de 8 h 30 à 16 h) où les sujets de régimes de retraite, les questions juridiques et les assurances seront mis de l'avant.

Ce séminaire s'adresse aux membres qui prévoient prendre leur retraite d'ici les deux prochaines années. La priorité sera donnée à ceux et celles qui le planifient pour juin 2018 et à ceux et celles pour qui c'est la première participation. Les personnes participantes seront ensuite admises par ordre d'inscription. Les droits d'inscription, pour les membres et leurs conjoint(e)s, sont défrayés par le SEPÎ.

Vous pouvez vous inscrire d'ici le 17 novembre en téléphonant à Mme Diane Allard ou à Mme Josée Croisetière au 514-645-4536 poste 202 ou par courriel à l'adresse suivante : courrier@sepi.qc.ca.

■ Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca

RAPPEL

APPEL DE CANDIDATURES

RAPPEL

LES COMITÉS TEMPORAIRES ET PERMANENTS DU SEPÎ

Être là où se prennent les décisions!

En août dernier, nous faisions un appel de candidatures pour les comités permanents, les comités conventionnés et ceux de la LIP *(TOPO web, vol. 18, nº 01)*. Les élections ont eu lieu lors du conseil des personnes déléguées du 13 septembre dernier. Il reste quelques places à combler et vous pouvez proposer votre candidature pour siéger au sein des comités suivants :

- **Comités statutaires**
  - Comité d'élection et de référendum → 1 membre **+** 3 substituts
  - Comité de discipline → 3 membres

- **Délégation**
  - Conseil fédératif de la FAE → 1 membre (suite au désistement d'un candidat reçu après le dernier CPD)

* *Notez que les candidat(e)s qui ont été élu(e)s à titre de substitut doivent déposer une nouvelle candidature s'ils désirent être membre de la délégation permanente.*

Nous procédons maintenant à un 2e appel de candidatures pour les comités temporaires du SEPÎ, comités pour lesquels auront lieu des élections au conseil des personnes déléguées du 11 octobre 2017. En voici la liste :

- Le comité de la condition des femmes → 5 membres
- Le comité *héros* → 5 membres
- Le comité de la santé et sécurité au travail → 5 membres
- Le comité action-mobilisation → 5 membres

Prenez le temps de consulter le cahier descriptif des comités et délégations syndicales qui devrait se trouver au salon du personnel et disponible sur notre site Web (www. sepi.qc.ca, sous l'onglet *Le SEPÎ → Comités et délégations du SEPÎ)*.

Vous pouvez poser votre candidature à l'un ou l'autre de ces comités en communiquant avec nous par téléphone au 514-645-4536 ou par courriel à l'adresse suivante : courrier@sepi.qc.ca.

Seules les candidatures qui nous seront parvenues avant le vendredi 6 octobre à 13 h seront présentées et feront l'objet d'élections au conseil des personnes déléguées du 11 octobre 2017.

■ Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca

EDA | ANNEXE XXIX

Paiement des sommes liées à l'entente sur l'Annexe XXIX
(sommes dédiées à l'organisation des groupes d'élèves au secteur des adultes)

Nous vous avisons que vous recevrez, sur la paie du 28 septembre 2017, les sommes dues pour la période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017. Le code de paiement sur votre chèque est le 102512 pour la mesure 30367. Nous vous rappelons que l'entente prévoit un versement au prorata du nombre de jours compris dans chacun des deux semestres de l'année couverte par le calendrier et tient compte de votre pourcentage de tâche.

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec Serafino Fabrizi au 514-645-4536, poste 211 ou par courriel à l'adresse suivante : serafinofabrizi@sepi.qc.ca.

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

DIVERSITÉ | PRIX GRIS-FONDATION SIMPLE PLAN

« Dans la nature, une unité fondamentale préside à la diversité qui nous entoure. » – Gandhi

Le *GRIS-Montréal* invite les élèves des **secteurs primaires et secondaires** et leurs enseignant(e)s à présenter un projet de lutte à l'homophobie dans leur milieu scolaire. Le GRIS (Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale) est un organisme à but non-lucratif qui démystifie l'homosexualité et la bisexualité par le témoignage.

© *Gris-Montréal*

Le prix *GRIS-Fondation Simple Plan* lance un concours de projets scolaires pour aider à faire reculer les préjugés liés à la diversité sexuelle. Le projet doit respecter la philosophie du prix qui est le financement d'activités futures dans leur milieu scolaire. Le projet doit sensibiliser et développer la capacité des milieux à lutter par eux-mêmes contre toute forme de discrimination liée à la diversité sexuelle.

Déposez votre candidature ainsi que celle de vos élèves pour participer à ce concours. Plus de détails sont disponibles sur le site Web suivant : www.gris.ca/prix.

Inscrivez-vous avant le 30 juin. Les projets peuvent être liés à des matières scolaires à caractère éthique et/ou artistique.

Le prix : Une bourse de 2000 $ mais surtout la certitude d'avoir fait reculer des préjugés !

■ Brigitte Bienvenue | brigittebienvenue@sepi.qc.ca

EDA | TEMPS RECONNU POUR LE SUIVI PÉDAGOGIQUE DANS VOTRE TÂCHE

Secteur de l'éducation des adultes (EDA)

Tel que vous en avez été informés l'an dernier, suite à l'entrée à vigueur de la Convention collective nationale 2015-2020, l'article 11-10.01 B) a fait son apparition. Il est dorénavant prévu que ***« La direction du centre tient compte du suivi pédagogique relié à la spécialité de l'enseignante ou l'enseignant (…) lors de l'élaboration de sa tâche »***.

Une tâche à 100 % comprend 1280 heures annualisées, dont 800 heures pour dispenser des cours et leçons, pour effectuer du suivi pédagogique relié à la spécialité ainsi que des heures consacrées à des journées pédagogiques.

Ainsi, afin de respecter l'article 11-10.01 B) de l'Entente nationale, votre direction devra tenir compte du suivi pédagogique lors de la conception de votre tâche en y dédiant un certains nombre d'heures et en réduisant par conséquent le nombre d'heures de cours et leçons.

Par ailleurs, le SEPÎ procédera évidemment à un examen de l'ensemble des tâches des enseignant(e)s de l'éducation des adultes afin de s'assurer que vos droits sont respectés.

■ Josiane Gratton | josianegratton@sepi.qc.ca

INFO | COMITÉ EHDAA DE L'ÉCOLE

7 petites informations sur la représentation

Convention collective nationale 8-9.05, page 149

1. Les enseignant(e)s de chaque école doivent élire trois enseignant(e)s pour les représenter toute l'année au comité EHDAA de l'école.
2. Peu importe le nombre d'enseignant(e)s œuvrant dans l'école, il n'y a que trois membres enseignant votant à cette instance démocratique.
3. Les enseignant(e)s ou les orthopédagogues peuvent siéger à ce comité.
4. Les divers enseignant(e)s du secteur de l'adaptation scolaire peuvent être élus pour siéger au comité EHDAA de l'école.
5. Les divers enseignant(e)s du secteur de l'adaptation scolaire qui ne sont pas élus peuvent s'adjoindre au comité pour émettre leur opinion liée au besoin des élèves de l'école ainsi qu'à la répartition de leur tâche éducative mais n'ont pas le droit de vote.
6. À la demande de l'une ou l'autre des parties, le personnel non-enseignant peut assister à ces rencontres, donner son avis mais n'a pas le droit de vote au comité EHDAA de l'école.
7. Les parties du comité EHDAA de l'école sont les trois enseignants et la direction

■ Brigitte Bienvenue | brigittebienvenue@sepi.qc.ca

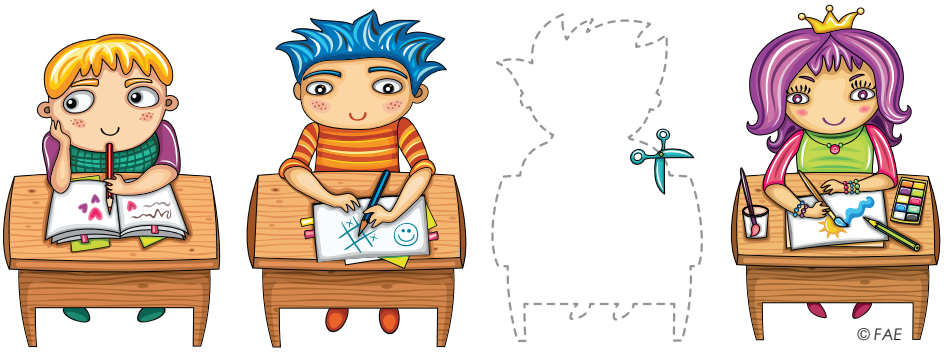

EDA/FP | SEMAINE DE RELÂCHE ET SEMAINE D'ARRÊT

Secteurs de la formation générale aux adultes (FGA) et de la formation professionnelle (FP)

Les dispositions de l'Entente locale prévoient qu'il est possible pour les profs à contrat rappelés au travail de se prévaloir d'une semaine d'arrêt, s'ils en font la demande.

Il vous est possible de le faire même si vous ne revenez pas au travail dès les premiers jours. Les textes précisent cependant qu'il faut en convenir avec la direction. En fait, la direction doit vous l'accorder, mais il n'est pas assuré que ce soit expressément la semaine de relâche (du calendrier des jeunes) ou encore la semaine que vous aviez choisie en premier lieu. On nous a assurés que les directions se montreraient ouvertes à l'accommodement, mais le tout est basé sur le même principe que dans d'autres milieux, moins on a d'ancienneté sur les listes, plus les choix risquent d'être limités.

Dans plusieurs centres, souvent les choix des uns conviennent aux autres et tout se place sans trop de heurts. L'important, c'est d'en parler entre vous avant de faire individuellement votre demande.

Vous pouvez consulter à ce sujet l'Entente locale aux articles 11-10.03 B) 5) et 13-10.04 D) 5.

■ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca
■ Josiane Gratton | josianegratton@sepi.qc.ca

CONCOURS

VOYAGE DE RÊVE AVEC LA CAPITALE

EXCLUSIF AUX MEMBRES

Participez en nous demandant une soumission ou en nous laissant vos dates de renouvellement

partenaires.lacapitale.com/fae 1 855 441-6016

À GAGNER

CRÉDIT-VOYAGE DE **5 000 $**[1]

FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT

La Capitale
Assurances générales

Cabinet en assurance de dommages. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. | **1.** Détails et règlement disponibles au partenaires.lacapitale.com/fae. Le concours se déroule du 1er janvier au 31 décembre 2017. Aucun achat requis. Le gagnant devra répondre à une question d'habileté mathématique.

Le TOPO est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ). Le TOPO est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ).

La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9

Tél. : 514-645-4536 | Téléc. : 514-645-6951
Par courriel : topo@sepi.qc.ca